



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 14 OCTOBRE 2025 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES ET REPRÉSENTANTS SUIVANTS :

MESDAMES

- MARYSE BERNARD, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL BLANCHETTE, représentante de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- CHANTAL CÔTÉ, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GLADYS MERCIER, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

MESSIEURS

- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- DANIEL MERCIER, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- MICHEL ROUSSEAU, représentant de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. FRÉDÉRIC JEAN, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale et M. Daniel Racine, directeur général adjoint.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la séance du 14 octobre 2025 soit adopté avec Varia ouvert :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Séance du 9 septembre 2025
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Administration
 - 5.1.1 Dépôt du rapport financier 2024
 - 5.1.2 Budget 2026 – Adoption le 26 novembre 2025
 - 5.1.2.1 Comité de travail
 - 5.1.3 Avis de motion - Règlement d'emprunt 2025-123
 - 5.1.4 Séances du Conseil de la MRC de Montmagny en 2026
 - 5.1.4.1 Adoption du calendrier 2026 des séances du Conseil
 - 5.1.4.2 Séance itinérante du mardi 14 juillet 2026

2025-10-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.2 Complexe culturel et sportif en santé durable
 - 5.2.1 Règlement d'emprunt
 - 5.2.2 Projet d'entente
 - 5.2.3 Comité de suivi
 - 5.3 Fonds régions et ruralité - FRR 2 (nouveau)
 - 5.3.1 Autorisation de signer l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité
 - 5.3.2 Modification des priorités 2025-2026
 - 5.4 SCRSI2
 - 5.4.1 Plan de travail – État d'avancement
 - 5.4.2 Plan de travail – Vision MEC service
 - 5.5 Ressources humaines
 - 5.5.1 Équité salariale
 - 5.5.1.1 Lettre de la CNESST
 - 5.5.1.2 Mandat à Michel Larouche, Consultants RH
 - 5.5.2 Secrétaire-réceptionniste - Recommandation
 - 5.5.3 Technicien.ne en évaluation
 - 5.5.4 PVTiste du Costa Rica
 - 5.6 Dossier éolien
 - 5.7 Nouveau programme visant l'employabilité (100 000 \$)
 - 5.8 Prix Fierté du Gala Prestige de la CCIM
 - 5.8.1 Présentation des candidatures et vote secret
 - 5.9 Journée de présentation de la MRC au nouveau conseil de la MRC de Montmagny – Espace Citoyen le 23 janvier 2026 de 8 h 30 à 16 h 30 (avec les services de la MRC)
 - 5.10 Contrat de déneigement – Édifice Amable-Bélanger (Règlement autorisant la directrice générale)
 - 5.11 Sécurité publique – Adoption du Rapport annuel du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
 - 5.12 Plan Climat – Point d'étape
 - 5.13 Entretien des bâtiments
 - 5.13.1 Édifice Amable-Bélanger – Réparation des pompes du refroidisseur
 - 5.13.2 Poste de la Sûreté du Québec – Enlèvement de l'urinoir sans eau
6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
 - 6.1.1 Projet d'habitation multifamiliale de 4 logements sur le lot 6 617 591 du cadastre du Québec – Saint-Paul-de-Montminy
 - 6.1.2 Dérogation mineure Montmagny – 135-139, rue Gagné – Largeur d'une entrée charrière – Ville de Montmagny
 - 6.1.3 Dérogation mineure – Affichage rue St-David – Ville de Montmagny
 - 6.1.4 Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1100 afin de créer la zone Cc-30 à partir de la zone Cc-1 et de zone Rb et Rc et l'ajout de mesures d'atténuation (secteur St-David) – Ville de Montmagny
 - 6.2 Agroalimentaire
 - 6.2.1 Fromagerie de l'Isle
 - 6.3 Culture et patrimoine
 - 6.3.1 Programme d'ententes en patrimoine (PEP)
 - 6.4 Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 6.4.1 FRR – Volet 4 – Modification au projet FRR4-18030-2022-10-3 « Études et soutien professionnel pour le futur développement du noyau villageois »
 - 6.5 Réseau de véhicules hors route
 - 6.5.1 Parc linéaire Monk - Entente
 - 6.5.2 Québec Central
 - 6.6 Forêt privée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 6.6.1 Demande de moratoire relatif à la mise en marché du bois de sciage en provenance de la forêt privée
- 6.6.2 Règlement pour la protection des boisés privés - Bellechasse
- 6.7 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - 6.7.1 Nouveaux projets
 - 6.7.2 Modification au projet N° 4000-2022-01 « Projet de révision et de mise à jour des forêts à haute valeur de conservation (FHVC) de l'UA 035-71 »
- 6.8 Route des plumes – Ententes
- 6.9 Postes d'aménagiste
- 6.10 Projets régionaux
 - 6.10.1 Promenade gourmande
 - 6.10.2 Gare fluviale
 - 6.10.3 Autres projets
- 6.11 Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud – Prévision des besoins d'espace
7. CORRESPONDANCE
8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de septembre 2025
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 9 octobre 2025
 - 8.3 Fonctionnement - Boues de fosses septiques
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. VARIA OUVERT
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 **SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2025**

2025-10-02

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2025 soit adopté tel que rédigé, en y apportant la correction suivante :

Page 7595, au point 5.1 de l'article 5, ajouter le mot « par » pour lire « par le conseil de la MRC » et, par conséquent, procéder au même ajout au Règlement No 2025-121, au point 5.1, page 664.

ADOPTÉ

4. **RENCONTRE**

Aucune rencontre.

5. **ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**

5.1 **ADMINISTRATION**

5.1.1 **Dépôt du rapport financier 2024**

- CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier consolidé au 31 décembre 2024 par la vérificatrice de la MRC de Montmagny, Mme Patricia Mercier, de Raymond Chabot Grant Thornton;

2025-10-03

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prenne acte du dépôt du rapport financier au 31 décembre 2024 tel que déposé et présenté par la vérificatrice, Mme Patricia Mercier, de Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

2025-10-04

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.1.2 Budget 2026 – Adoption le 26 novembre 2025

5.1.2.1 Comité de travail

- CONSIDÉRANT le comité mis en place en septembre pour travailler le projet avec la direction générale;
- CONSIDÉRANT que la séance de travail est prévue pour le 28 octobre prochain à 9 h;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE madame CHANTAL CÔTÉ soit le cinquième membre du comité Budget 2026.

ADOPTÉ

5.1.3 Avis de motion – Règlement d'emprunt 2025-123

AVIS DE MOTION

AVIS EST DONNÉ par M. LOUIS LACHANCE, maire de la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), que le projet de règlement intitulé « Règlement N° 2025-123 décrétant un emprunt de 34 980 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du ou des règlements d'emprunt 2008-64 et ss. (le « Projet de règlement ») pourra être adopté lors d'une séance subséquente du Conseil.

LOUIS LACHANCE

Une copie du *Projet de règlement*, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), est déposée et mise à la disposition du public aux bureaux de la MRC à compter des présentes, soit :

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY**

RÈGLEMENT N° 2025-123

RÈGLEMENT N° 2025-123 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 34 980 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU OU DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2008-64 ET SS.

Avis de motion :

14 octobre 2025

Adoption :

11 novembre 2025

Approbation de la ministre :

Publication :

- CONSIDÉRANT que sur l'emprunt décrété par le règlement n°2008-64 décrétant un emprunt de 4 500 000 \$ pour l'acquisition du bloc « D » de l'ancienne usine Whirlpool et les travaux d'aménagement en vue d'y aménager un carrefour des affaires (modifié par les règlements 2009-66, 2010-68 et 2011-70), un solde non amorti de 1 749 000 \$ sera renouvelable le 23 février 2026, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;
- CONSIDÉRANT que les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci-haut mentionné sont estimés à la somme de 34 980 \$;
- CONSIDÉRANT qu'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation de la ministre



XXXX-XX-XX
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*,

IL EST PROPOSÉ PAR : _____

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 34 980 \$ pour les fins du présent règlement et à emprunter un montant de 34 980 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 3. Les dépenses relatives au remboursement des échéances annuelles en capital et intérêts de l'emprunt susdit, décreté par le présent règlement, sont réparties entre les municipalités dont le territoire fait partie de celui de la MRC proportionnellement à la richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À MONTMAGNY, CE 11 novembre **2025**

Frédéric Jean, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén.
et gref.-très.

5.1.4 Séances du Conseil de la MRC de Montmagny en 2026

5.1.4.1 Adoption du calendrier 2026 des séances du Conseil

Point reporté à la séance du 11 novembre 2025.

5.1.4.2 Séance itinérante du mardi 14 juillet 2026

Point reporté à la séance du 11 novembre 2025.

5.2 COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE

5.2.1 Règlement d'emprunt

La MRC a déposé les documents requis au Service du financement du MAMH pour l'approbation du règlement d'emprunt. Le CSSCS a signifié à la MRC qu'il souhaitait recevoir le financement projeté pour avril 2026. Le Ministère souhaite que l'entente de contribution (6,825 M\$) et de 50 % des frais d'entretien soit déposée avec la demande de financement du règlement.

5.2.2 Projet d'entente

Nous avons reçu un 1er projet d'entente du CSSCS que nous allons analyser d'ici la rencontre du 11 novembre prochain, idéalement.

Cette copie, déposée pour information, est le 1^{er} projet reçu du CSSCS pour analyse par la MRC et la Ville de Montmagny.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.2.3 Comité de suivi

Point reporté à la séance du 11 novembre 2025.

5.3 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - FRR 2 (Nouveau)

5.3.1 Autorisation de signer l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité

- CONSIDÉRANT que la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité* qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux;
- CONSIDÉRANT que le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025;
- CONSIDÉRANT que le volet 3 – Vitalisation du Fonds régions et ruralité est intégré à l'entente de délégation du volet 2 – Développement territorial afin d'assurer une meilleure cohérence entre les actions réalisées dans les deux volets du Fonds régions et ruralité;
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour bénéficier du volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité;
- CONSIDÉRANT que l'entente Développement territorial du Fonds régions et ruralité a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion d'un montant provenant du Fonds régions et ruralité et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités de la MRC lorsque, dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), elle met en œuvre ses priorités régionales et adapte des activités gouvernementales à ses particularités régionales;

EN CONSÉQUENCE,

2025-10-05

IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL ROUSSEAU

ET UNANIMENT RÉSOLU

DE CONFIRMER l'adhésion de la MRC aux objets de l'entente;

D'AUTORISER le préfet, M. Frédéric Jean, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente « Développement territorial » du Fonds régions et ruralité soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

5.3.2 Modification des priorités 2025-2026

- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny doit confirmer ses priorités d'intervention annuelles dans le cadre du FRR volet 2 et volet 3;
- CONSIDÉRANT que ces priorités s'appuient sur les orientations stratégiques régionales et les politiques de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

2025-10-06

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny adopte les priorités 2025 du FRR volet 2 et volet 3, telles que présentées dans le tableau suivant;

QUE celles-ci soient publiées sur le site Internet de la MRC de Montmagny.

Priorités d'intervention FRR Volet 2 et Volet 3 pour assurer la vitalisation du territoire

Priorités d'Intervention	Description / Objectifs	Actions prévues 2025	Budget 2025 (\$)
#1 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	Stimuler la croissance économique et l'attractivité du territoire en soutenant les projets locaux et régionaux structurants. Mentorat d'affaires	Soutien aux projets d'entreprises et d'infrastructures régionales.	228 690 \$ RH
#2 DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE	Valoriser et soutenir les initiatives agricoles, agroalimentaires et agrotouristiques contribuant à la vitalité économique rurale.	Soutien au développement agricole, accompagnement des producteurs, projets de diversification agrotouristique. Soutien au marché virtuel et ARTERRE	80 000 \$ RH 20 000 \$
#3 DÉVELOPPEMENT RURAL ET COMMUNAUTAIRE	Soutien aux initiatives locales et régionales pour assurer la vitalisation du territoire Appuyer la réalisation de projets innovants et de projets de promotion de la région Améliorer la mobilité sur le territoire pour soutenir le développement	Soutien aux municipalités et aux communautés dans le développement de projets structurants et appui aux projets Marketing territorial, habitation, projets spéciaux et innovants, affichage Appui aux projets de transport collectif.	136 566 \$ RH 483 453 \$ 40 000 \$ 15 000 \$
#4 DÉVELOPPEMENT CULTUREL, TOURISTIQUE ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI	Mettre en valeur la culture, le patrimoine et le tourisme local pour renforcer le sentiment d'appartenance et l'attractivité régionale.	Soutien à des événements culturels, promotion et préservation du patrimoine et développement d'offres touristiques régionales.	20 000 \$ (Culture) 20 000 \$ RH (Patrimoine)
#5 ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	Soutien pour renforcer la visibilité et la notoriété du territoire par des actions concertées de communication et de marketing territorial et régional.	Campagnes de communication, promotion du milieu, projets de mise en valeur de la marque territoriale.	70 000 \$ RH
#6 CONCERTATION RÉGIONALE ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX	Favoriser la concertation régionale entre les acteurs du territoire. Appui à des partenariats nationaux ou internationaux	Aide à la restauration du patrimoine, participation à des ententes régionales (TREMCA, TACA, BERCE). Soutien à des initiatives de partenariats	31 959 \$ 20 000 \$
#7 SIGNATURE INNOVATION EN SANTÉ DURABLE	Soutien pour la mise en œuvre du Plan d'action de la Signature Innovation et appui aux projets locaux et régionaux	Appui aux municipalités et aux communautés pour le développement de projets en lien avec la Signature Innovation	60 000 \$ RH 118 777 \$
ADMINISTRATION			76 023 \$
CONCERTATION POUR RÉALISATION D'UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET DE L'ÉLABORATION DU CADRE DE GESTION	Soutien pour réaliser une démarche de planification	Planification stratégique et cadre de gestion	100 000 \$ RH



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Priorités d'intervention	Description / Objectifs	Actions prévues 2025	Budget 2025 (\$)
VOLET 3 – VITALISATION DU TERRITOIRE – APPUI ET DÉMARCHE	Soutenir la vitalisation des milieux de vie et la diversification économique par des projets intégrés.	Appui aux municipalités et organismes dans leurs démarches de revitalisation et projets d'attractivité.	376 906 \$

ADOPTÉ

5.4 SCRSI2

5.4.1 Plan de travail – État d'avancement

Vous trouverez ici une échelle de progression de la rédaction des programmes préalable au dépôt de la révision du SCR. En ce sens, actuellement, la totalité du temps est allouée au travail axé sur le développement des programmes.

	Recherche, rédaction, mise-en-page du contenu												Consultation-MSP et autre-MRC-(perspective)			
Programme -- Entretien- et- évaluation- de- l'alimentation-en-eau, Programme-régional	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Programme -- Entretien-véhicules- et-accessoires, Programme-régional	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Programme -- Prévention, Programme-régional- (incluant les 5-programmes-de-prévention)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Programme -- SST- et- entraînement, Programme-régional	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Document-SCR révisé- en- lien- avec- les- nouvelles- orientations	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Échelle-de-pourcentage	0%	25%	50%	75%	100%	0%	25%	50%	75%	100%	0%	25%	50%	75%	100%	0%

Dépôt au CS et aux MEC

100%

5.4.2 Plan de travail – Vision MEC service

Le 3 octobre dernier, nous avons remis au sous-comité l'analyse régionale, le portrait complet des suivis avec les municipalités et des résolutions que nous avons reçues afin que ces derniers puissent poursuivre leur travail. Vous trouverez ici le tableau-synthèse qui couronne cet exercice. Au niveau de l'équipe de sécurité incendie de la MRC, le travail demeure la rédaction des différents programmes et le dépôt du schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Sans égard aux travaux de ce sous-comité, le plan de travail de révision du schéma de couverture de risques demeure.

Résolutions-d'Intérêts--Analyse-régionale		
Réflexion-toutes-les-municipalités-ensemble	Réflexion-à-2-ou-3-municipalités	Statu-quo
Berthier-sur-Mer	Saint-Pierre-de-Riv.-du-Sud	Saint-Just-de-Bretenières
Isle-aux-Grues	Saint-François-de-Riv.-du-Sud	
Montmagny	Les deux municipalités nous indiquent verbalement qu'une entente entre St-François et St-Pierre est en place, mais qu'ils sont ouverts à des discussions avec Berthier-sur-Mer	
Cap-Saint-Ignace		
Notre-Dame-du-Rosaire		
Sainte-Apolline-de-Patton		
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud		
Saint-Fabien-de-Panet		
Sainte-Lucie-de-Beauregard		
Lac-Frontière		
Saint-Paul-de-Montminy		

5.5 RESSOURCES HUMAINES

5.5.1 Équité salariale

5.5.1.1 Lettre de la CNESST

Dépôt de la lettre reçue aux membres du Conseil pour information.



No de résolution
ou annotation

2025-10-07

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.5.1.2 Mandat à Michel Larouche, Consultants RH

- CONSIDÉRANT que la MRC a fait réaliser l'analyse des échelons et de la rémunération des employés en 2024 par la Firme Michel Larouche, Consultants RH;
- CONSIDÉRANT que le consultant a également tenu compte des informations en vue de réaliser l'exercice d'évaluation du maintien au plus tard le 21 mars 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL BLANCHETTE

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la firme Michel Larouche, Consultants RH soit mandatée pour réaliser l'exercice pour une somme évaluée à 4 200 \$, plus les taxes, soit une banque de temps pour des travaux estimés à 24 heures.

ADOPTÉ

5.5.2 Secrétaire-réceptionniste - Recommandation

- CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée et les curriculums vitae reçus;

2025-10-08

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny procède à l'embauche de Mme Beatriz Elena Arguello à titre de secrétaire-réceptionniste conformément aux conditions convenues entre les parties à compter du 6 octobre 2025.

ADOPTÉ

5.5.3 Technicien.ne en évaluation

- CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Mme Manon Laliberté le 31 décembre 2025;
- CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée et les curriculums vitae reçus;
- CONSIDÉRANT les entrevues tenues à ce sujet;

2025-10-09

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny procède à l'embauche de M. Mario Bélanger, à titre de technicien en évaluation conformément aux conditions convenues entre les parties à compter du 29 octobre 2025.

ADOPTÉ

5.5.4 PVTiste du Costa Rica

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a effectué une mission au Costa Rica en mars 2023;
- CONSIDÉRANT que le français est présent dans ce pays où il est obligatoire dans les 3 premières années du secondaire;



No de résolution
ou annotation

2025-10-11

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny embauche Mme Tatiana Chacon au poste d'agente migration (PAC : 5 h/sem) et d'agente en mobilité internationale (Accès réseau : 30 h/sem.). Son expertise est également comme professeure de francisation et c'est un dossier qui sera également travaillé pendant son séjour (Nous sommes en attente d'une demande d'aide financière);

QUE son embauche soit pour une période de 1 an (PVT) selon les conditions convenues entre les parties.

ADOPTÉ

5.6 DOSSIER ÉOLIEN

Une rencontre Web a eu lieu avec les représentants de l'Alliance de l'Est à 18 h 30 afin de présenter les budgets 2026 et répondre aux questions des élus.

- CONSIDÉRANT la résolution des associés de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c. et des actionnaires de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a.;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la signature, pour et au nom de la MRC, de M. Frédéric Jean, préfet de la MRC (le « **Représentant autorisé** »), de la résolution des actionnaires de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a. dûment soumise au conseil de la MRC (la « **Résolution des actionnaires** ») est autorisée et approuvée;

QUE la signature du *Représentant autorisé*, pour et au nom de la MRC, de la résolution des associés de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c. dûment soumise conseil de la MRC (la « **Résolution des associés** ») est autorisée et approuvée;

QUE la signature par le *Représentant autorisé*, pour et au nom de la MRC, des documents et instruments accessoires ou connexes pour donner plein effet à la *Résolution des actionnaires* et à la *Résolution des associés*, ainsi que la prise de toutes les mesures nécessaires pour donner plein effet à la *Résolution des actionnaires* et à la *Résolution des associés* sont autorisées et approuvées.

ADOPTÉ

5.7 NOUVEAU PROGRAMME VISANT L'EMPLOYABILITÉ (100 000 \$)

La ressource visée pour ce projet est ciblée et disponible sous peu pour entreprendre le mandat.

- CONSIDÉRANT l'avant-projet déposé au MESS pour analyse;
- CONSIDÉRANT qu'il sera trop long d'attendre une modification du programme pour les missions à Montréal;

2025-10-12

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise le dépôt d'un projet officiel d'employabilité et la signature du protocole d'entente à intervenir;

QUE la MRC de Montmagny s'engage à trouver les 33 333 \$ dans la communauté d'affaires et municipale pour la mise de fonds du milieu.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.8 PRIX FIERTÉ DU GALA PRESTIGE DE LA CCIM

5.8.1 Présentation des candidatures et vote secret

Chaque maire doit présenter, en 2 minutes, l'entreprise choisie par sa municipalité. Un vote secret aura lieu par la suite selon 3 choix : #1=5 points, #2=3 points et #3=1 point.

GALA PRESTIGE 2025
CANDIDATURES SOUMISES

MUNICIPALITÉ	CANDIDATURE SOUMISE
	NOM
(005) Saint-Just-de-Bretenières	Garage Simon Lagrange
(010) Lac-Frontière	L'Ôtel Lac-Frontière
(015) Saint-Fabien-de-Panet	Excavation BLG
(020) Sainte-Lucie-de-Beauregard	Camping du Mont Sugar Loaf
(025) Sainte-Apolline-de-Patton	CGFA (Coopérative de gestions forestières des Appalaches)
(030) Saint-Paul-de-Montmigny	Le Bar laitier L'Univers glacé (Émilie Tanguay)
(035) Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	Chalet Fradeau
(040) Notre-Dame-du-Rosaire	Aucune entreprise
(045) Cap-Saint-Ignace	Ferme L'Apprentie
(050) Montmagny	Société d'histoire de Montmagny
(055) Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	Ferme Laitourneau
(060) Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	Lauréat Construction inc.
(065) Berthier-sur-Mer	Guitare Boucher
(070) Saint-Antoine-de-l'Islet-aux-Grues	Gîte Jardin, Vent et Marée

5.9 JOURNÉE DE PRÉSENTATION DE LA MRC AU NOUVEAU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY – ESPACE CITOYEN LE 23 JANVIER 2026 DE 8 H 30 À 16 H 30 (AVEC LES SERVICES DE LA MRC)

Afin de présenter la MRC, une journée de présentation et de travail aura lieu le vendredi 23 janvier 2026 de 8 h 30 à 16 h 30. En cas de tempête, nous avons prévu la reporter au vendredi 30 janvier 2026.

La journée sera préparée avec les divers services qui viendront se présenter, parler des travaux qu'ils réalisent et des principaux dossiers d'actualité.

Une invitation officielle suivra ainsi qu'un ordre du jour de la journée de travail.

5.10 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER (RÈGLEMENT AUTORISANT LA DIRECTRICE GÉNÉRALE)

- CONSIDÉRANT que la direction générale a le pouvoir de dépenser en vertu du règlement no [Règlement-2020-96.pdf](#);
- CONSIDÉRANT que la MRC ira en invitation à soumissionner en 2026 (au lieu de rotation);
- CONSIDÉRANT que les coûts pour 2022-2023 étaient de 15 600 \$, de 12 000 \$ en 2023-2024 et de 12 750 \$ en 2024-2025;

2025-10-13

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE le Conseil entérine le contrat de déneigement pour l'Édifice Amable-Bélanger pour l'année 2025-2026 au coût de 12 750 \$, plus les taxes, à l'entreprise Jacques & Raynald Morin inc.

ADOPTÉ

5.11 SÉCURITÉ PUBLIQUE – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU 1^{ER} AVRIL 2024 AU 31 MARS 2025

- CONSIDÉRANT que le rapport annuel Avril 2024 - Mars 2025 a été déposé et accepté au CSP (Comité de la sécurité publique) du 30 septembre dernier;

2025-10-14

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le rapport annuel soit également déposé au Conseil de la MRC de Montmagny pour approbation et transmission au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

5.12 PLAN CLIMAT – POINT D’ÉTAPE

Pour information, dépôt de l'état d'avancement de l'échéancier aux membres du Conseil.

- CONSIDÉRANT les consultations publiques des 19 et 25 novembre 2025 prévues dans le cadre du Forum 2025;
- CONSIDÉRANT qu'un contrat en honoraires professionnels déjà alloués sera moindre et que le solde sera transféré vers cette expertise pour aider à l'organisation des consultations;

2025-10-15

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC autorise l'achat d'une banque de temps de services professionnels auprès de la firme Votepour.ca dans le cadre de l'élaboration des questions pour ce forum pour le volet « Plan climat », pour une somme maximale de 9 500 \$, plus les taxes;

QUE ce contrat soit payé à même le fonds « Plan climat ».

ADOPTÉ

5.13 ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

5.13.1 Édifice Amable-Bélanger – Réparation des pompes du refroidisseur

- CONSIDÉRANT que les 2 pompes du refroidisseur ont dû être réparées au cours de l'été 2025 à cause de la fuite de glycol;

2025-10-16

IL EST PROPOSÉ PAR MME GLADYS MERCIER

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC autorise l'utilisation du fonds de roulement pour la répartition de la dépense de 12 946,10 \$ sur 5 ans.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.13.2 Poste de la Sûreté du Québec – Enlèvement de l'urinoir sans eau

(Note : la MRC est en litige avec l'entrepreneur et aussi avec la SQI pour recouvrir une partie des frais occasionnés).

- CONSIDÉRANT que l'urinoir sans eau dans la salle de bain d'accueil a causé un problème de perforation des tuyaux de cuivre;
- CONSIDÉRANT que cet équipement était une exigence environnementale de l'architecte de la Sûreté du Québec lors de la construction du poste;
- CONSIDÉRANT qu'il y avait 2 toilettes sans eau et que l'autre a connu le même sort il y a 10 ans;
- CONSIDÉRANT les travaux réalisés pour remplacer l'urinoir par un urinoir traditionnel et réparer les dégâts causés (et le litige à ce sujet);

2025-10-17

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC autorise l'utilisation du fonds de roulement pour la répartition de la dépense de 7 106,66 \$ sur 5 ans.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

6.1.1 Projet d'habitation multifamiliale de 4 logements sur le lot 6 617 591 du cadastre du Québec – Saint-Paul-de-Montminy

- CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-09-25-02 du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy autorisant un projet d'habitation multifamiliale de 4 logements sur le lot 6 617 591 du cadastre du Québec;

2025-10-18

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy pour l'autorisation d'un projet d'habitation multifamiliale de 4 logements sur le lot 6 617 591 du cadastre du Québec;

QUE la MRC de Montmagny déclare le règlement conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.1.2 Dérogation mineure Montmagny – 135-139, rue Gagné – Largeur d'une entrée charretière – Ville de Montmagny

- CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-263 du Conseil municipal de la Ville de Montmagny autorisant une dérogation mineure au 135-139, rue Gagné pour permettre une entrée charretière plus large que la réglementation en vigueur le permet;

2025-10-19

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la dérogation mineure attribuée au projet d'entrée charrière d'une largeur supérieure à la norme prévue par la réglementation municipale au 135-139, rue Gagné;

QUE la MRC de Montmagny déclare le règlement conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.1.3 Dérogation mineure - Affichage rue St-David – Ville de Montmagny

- CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-281 du Conseil municipal de la Ville de Montmagny autorisant une dérogation mineure pour l'affichage rue St-David;

2025-10-20

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la dérogation mineure pour l'affichage rue St-David, tel que présenté dans la résolution 2025-281;

QUE la MRC de Montmagny déclare le règlement conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.1.4 Premier projet modifiant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de créer la zone Cc-30 à partir de la zone Cc-1 et de zone Rb et Rc, et l'ajout de mesures d'atténuation (secteur St-David) – Ville de Montmagny

- CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-286 du Conseil de la Ville de Montmagny approuvant, en vertu du Règlement numéro 1100 sur le zonage afin de créer la zone Cc-30 à partir de la zone Cc-1 et de zone Rb et Rc, et l'ajout de normes de verdissement et de stationnement pour vélos;

2025-10-21

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la création de la zone Cc-30 à partir de la zone Cc-1 et de zone Rb et Rc, et l'ajout de mesures d'atténuation (secteur St-David);

QUE la MRC de Montmagny déclare le règlement conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.2 AGROALIMENTAIRE

6.2.1 Fromagerie de l'Isle

Le lundi 29 septembre dernier, une rencontre au sujet de l'avenir de la Fromagerie de l'Isle-aux-Grues a permis de connaître la vision du nouveau directeur général de l'entreprise et c'est avec satisfaction que



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

les personnes présentes ont pu constater la volonté du nouveau directeur de faire évoluer la Fromagerie et non de la fermer. Sans nier tous les enjeux entourant le maintien et le développement de la Fromagerie sur l'île, le directeur est confiant de relever le défi sur le plan de la main d'œuvre, des opérations, des équipements et de la mise en marché.

Le directeur demande, à la Régie contrôlant l'octroi de quota de lait, de maintenir ses quotas d'innovation et espère que, dans les prochaines années, ceux-ci soient même utilisés à 100 %, et même que le besoin dépasse les quotas disponibles sur l'île.

Une deuxième rencontre est prévue en février prochain pour échanger sur le plan stratégique à mettre en œuvre, en partenariat avec les acteurs locaux, régionaux et gouvernementaux.

6.3 CULTURE ET PATRIMOINE

6.3.1 Programme d'ententes en patrimoine (PEP)

Le projet déposé par la MRC de Montmagny dans le cadre du programme d'ententes en patrimoine (PEP) a été analysé par le ministère de la Culture. Selon le Ministère et après contrevérification, le projet proposé pour la Bibliothèque de Montmagny est non admissible au PEP parce que c'est un bâtiment culturel et qu'un autre programme sera ouvert pour ce type d'installation.

Nous apprenons aussi qu'il y a énormément plus de demandes qui sont déposées que de budget.

Une résolution de la MRC Abitibi-Ouest a été reçue pour dénoncer divers aspects du programme PEP (délais, embauche externe obligatoire, normes, etc.).

- CONSIDÉRANT la résolution de la MRC Abitibi-Ouest pour dénoncer divers aspects du programme PEP (délais, embauche externe obligatoire, normes, etc.);

2025-10-22

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE, à la suite des interventions de la MRC Abitibi-Ouest au sujet du programme d'ententes en patrimoine (PEP) du ministère de la Culture et des Communications (MCC), la MRC de Montmagny formule ses préoccupations et commentaires aux instances gouvernementales afin d'améliorer l'efficacité recherchée du programme visant à formuler des ententes en patrimoine entre les MRC et le MCC :

- Dans les critères du programme, on sent toujours cette réticence du gouvernement du Québec à payer du personnel compétent en culture et patrimoine déjà à l'emploi dans les MRC pour réaliser des projets et mandats, ce qui n'encourage pas à développer une réelle expertise au sein des services des organisations;
- Le budget attribué à la restauration des bâtiments patrimoniaux est largement insuffisant par rapport aux volontés exprimées du gouvernement du Québec de protéger le patrimoine immobilier;
- Le gouvernement du Québec introduit de nouvelles clauses lors du renouvellement des programmes en patrimoine qui ne permettent pas de planifier les interventions du monde municipal sur plusieurs années.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.4 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

6.4.1 FRR – Volet 4 – Modification au projet FRR4-18030-2022-10-3 « Études et soutien professionnel pour le futur développement du noyau villageois »

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy est le promoteur du projet FRR4-18030-2022-10-3 - « Études et soutien professionnel pour le futur développement du noyau villageois »;
- CONSIDÉRANT que le projet nécessite des interventions complémentaires aux études techniques initialement prévues et visant le même objectif de développement du noyau villageois;
- CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite modifier la demande initiale afin d'y intégrer, en plus des études techniques, une campagne de marketing territorial pour soutenir et promouvoir le développement de son noyau villageois;
- CONSIDÉRANT que le Comité de vitalisation du FRR-Volet 4 a analysé la demande de modification de projet et recommande au Conseil de la MRC d'accepter la modification au projet FRR4-18030-2022-10-3 - « Études et soutien professionnel pour le futur développement du noyau villageois »;

2025-10-23

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte la modification au projet FRR4-18030-2022-10-3 - « Études et soutien professionnel pour le futur développement du noyau villageois » afin d'y intégrer, en plus des études techniques initialement prévues, une campagne de marketing territorial pour soutenir et promouvoir le développement du noyau villageois.

ADOPTÉ

6.5 RÉSEAU DE VÉHICULES HORS ROUTE

6.5.1 Parc linéaire Monk - Entente

L'entente relative à l'utilisation et à l'entretien du Parc linéaire Monk venant à échéance, un comité de négociation de l'entente a été mis sur pied le printemps dernier. Le comité regroupait la Fédération des clubs quads, la Fédération des clubs de motoneigistes et les MRC traversées par l'entreprise Monk.

Après de nombreuses discussions, notamment sur le partage des coûts du nivellement annuel, le comité a laissé trancher la décision aux représentants des MRC pour le seul sujet qui ne faisait pas consensus.

Il a donc été décidé de rédiger l'entente avec, à l'article 17, un partage des coûts de l'entretien de la surface de roulement de 35 % aux motoneiges et de 65 % aux quads (partage des coûts qui faisait l'objet de la précédente entente).

Nous proposons donc de procéder à l'entente relative à l'utilisation et à l'entretien du Parc linéaire Monk tel que négocié au sein du comité.

2025-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le préfet, M. Frédéric Jean, et le directeur général adjoint, M. Daniel Racine, soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Montmagny, l'entente relative à l'utilisation et à l'entretien du Parc linéaire Monk pour une durée 5 ans;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE dans l'attente de la signature de la part de toutes les parties et de l'entrée en vigueur de cette entente, l'entente précédente soit reconduite jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle entente et, le cas échéant, que le Préfet et le Directeur général adjoint soient aussi autorisés à signer le protocole de prolongement de l'entente.

ADOPTÉ

6.5.2 Québec Central

Maintenant que l'entente du Parc linéaire Monk est négociée, nous pouvons nous investir dans la préparation du projet d'entente concernant l'utilisation de l'emprise du Québec Central. Dans ce cas, le projet serait réalisé avec la Fédération des clubs quad, mais l'entente d'utilisation devra prévoir des clauses pour d'autres usages lorsque la MRC le jugera nécessaire (ex. : section utilisée par la motoneige lors de perte de droit de passage dans un secteur).

La Fédération des clubs quad déposera peut-être une demande d'aide financière pour des aménagements sur l'emprise (type de projet qui pourrait être éligible au FRR volet 2 et volet 4).

6.6 FORêt PRIVÉE

6.6.1 Demande de moratoire relatif à la mise en marché du bois de sciage en provenance de la forêt privée

Mise en contexte

Les récentes décisions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) concernant la mise en marché du bois de sciage en provenance de la forêt privée ont suscité des préoccupations au sein du milieu forestier.

Consciente de l'importance de cette filière pour le développement économique et social de la région, la MRC de Montmagny suit la situation avec attention et souhaite réitérer son attachement à une approche fondée sur le dialogue, la collaboration et la concertation entre toutes les parties concernées.

La MRC considère essentiel que toute évolution du cadre de mise en marché se fasse dans le respect des réalités régionales et des acteurs qui y contribuent.

Elle demeure également préoccupée par les répercussions socioéconomiques indirectes que cette situation pourrait entraîner sur son territoire, notamment en ce qui concerne la stabilité des activités économiques locales et la vitalité de ses communautés rurales.

- CONSIDÉRANT que la forêt privée représente un moteur économique et social important pour la MRC de Montmagny et l'ensemble de la Côte-du-Sud;
- CONSIDÉRANT que les répercussions potentielles du conflit entourant la mise en marché du bois de sciage suscitent des inquiétudes quant à leurs effets sur les communautés locales et la vitalité régionale;
- CONSIDÉRANT que ce dossier constitue un enjeu d'envergure provinciale impliquant la Cour supérieure du Québec et plusieurs ministères du gouvernement;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny ne dispose pas des compétences légales lui permettant d'intervenir directement dans un tel dossier, relevant de paliers de gouvernance supérieurs;



No de résolution
ou annotation

2025-10-25

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT qu'un nouveau projet de loi sur la gestion de la forêt est attendu et prévu dans les prochains mois ou années;
- CONSIDÉRANT que l'approvisionnement provenant de la forêt privée doit être priorisé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MME GLADYS MERCIER

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny exprime ses préoccupations quant aux répercussions possibles du conflit entourant la mise en marché du bois de sciage en provenance de la forêt privée;

QUE la MRC interpelle le gouvernement du Québec et les ministères concernés afin qu'ils assument pleinement la prise en charge de ce dossier et mettent en place les mécanismes nécessaires pour en assurer le suivi et la résolution, dans le respect des acteurs régionaux et des communautés concernées;

QUE la MRC invite les parties impliquées à maintenir un dialogue ouvert et constructif, favorisant une solution durable et équitable pour l'ensemble de la filière forestière;

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande au gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), de prendre un temps d'arrêt afin de mettre en place une vaste consultation sur la gestion de la forêt au Québec, incluant la question de la mise en marché;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à :

- M. Mathieu Rivest, député de la Côte-du-Sud;
- M. Jean-François Simard, ministre des Ressources naturelles et des Forêts;
- M. Bernard Drainville, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches;
- Mme Amélie Dionne, ministre responsable de la région Bas-Saint-Laurent;
- M. Donald Martel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

ADOPTÉ

6.6.2 Règlement pour la protection des boisés privés - Bellechasse

La MRC de Montmagny a reçu le règlement adopté par la MRC de Bellechasse. Une copie est annexée à la documentation de la réunion. Le service d'aménagement de la MRC rencontrera le service de foresterie pour modifier la réglementation dans le sens où on introduirait les 4 orientations données par la MRC de Montmagny :

- 40 % de coupe permis dans les bandes;
- Protection de cours d'eau selon les normes provinciales;
- Mesures pour limiter le risque de chute d'arbres sur les fils électriques.

À ces points, des précisions sur les travaux permis lors de développements résidentiels et la prise en compte de la servitude d'Hydro-Québec dans la bande de protection de 20 mètres le long des routes seront à traiter.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.7 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

6.7.1 Nouveaux projets

- CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- CONSIDÉRANT que le MRNF a accordé des montants dans le cadre du PADF, entre autres pour réaliser des interventions ciblées dans la région de Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, délégataire désignée pour la gestion du PADF dans la région de Chaudière-Appalaches, a la responsabilité d'administrer ces montants;
- CONSIDÉRANT que, dans le cadre du PADF, des propositions de projets (décrites à la suite de la résolution) ont été déposées à la MRC de Montmagny;
- CONDITIONNELLEMENT à ce que ces propositions de projets répondent aux critères du PADF et qu'elles soient jugées admissibles par le MRNF;

2025-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny, à titre de délégataire désignée pour la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), verse les aides financières suivantes, conditionnellement à l'obtention de l'approbation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) eu égard aux critères du PADF :

- 51 000,00 \$ à la MRC de Beauce-Centre pour le projet « Portrait diagnostic du couvert forestier en Beauce-Nord », un projet totalisant un investissement prévu de 68 000,00 \$;
- 26 000,00 \$ à la MRC de Bellechasse pour le projet « Mobilisation et sensibilisation des propriétaires forestiers de la MRC de Bellechasse sur les bienfaits de l'aménagement forestier », un projet totalisant un investissement prévu de 34 765,00 \$;

QUE le directeur général adjoint, M. Daniel Racine, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de Montmagny, les protocoles d'ententes de financement avec les promoteurs.

ADOPTÉ

6.7.2 Modification au projet N° 4000-2022-01 « Projet de révision et de mise à jour des forêts à haute valeur de conservation (FHVC) de l'UA 035-71 »

- CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a approuvé, dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF), le projet d'acquisition de connaissances (PAC) de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) Chaudière-Appalaches, décrit dans la présente résolution;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, comme délégataire de gestion du PADF pour la région de Chaudière-Appalaches, a déjà accepté, par la résolution numéro 2022-03-29, d'affecter le montant de 20 454,00 \$ pour ce PAC;



No de résolution
ou annotation

2025-10-27

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que le coût de ce PAC a diminué par rapport au projet initialement adopté;
- CONSIDÉRANT que le montant accordé dans le cadre du PADF pour ce PAC a été modifié dans les limites des critères d'admissibilité du PADF;

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMENT RÉSOLU

DE MODIFIER le montant affecté au projet N° 4000-2022-01 « Projet de révision et de mise à jour des forêts à haute valeur de conservation (FHVC) de l'UA 035-71 » et que la somme de 18 677,22 \$ (au lieu de 20 454,00 \$) soit affectée à la réalisation de ce PAC.

ADOPTÉ

6.8 ROUTE DES PLUMES - ENTENTES

Le projet de la Route des Plumes (projet de la ZIP Sud de l'Estuaire) comprend l'installation de balises, à partir desquelles les gens pouvaient prendre de l'information via un code QR.

Ces balises ont été installées avec la collaboration des municipalités concernées le long du fleuve et du Parc des Appalaches.

Un montant est prévu pour dédommager en partie les frais encourus par les municipalités pour la pose des balises (400 \$/balise). Il est nécessaire maintenant de procéder à un protocole d'entente pour confirmer le don, la propriété et l'entretien des balises à la municipalité sur une période de 10 ans.

De son côté, la MRC de Montmagny s'engage à héberger sur ses serveurs la page Internet du projet et à maintenir fonctionnels les liens QR-Codes présents sur les balises de *La route des plumes*.

2025-10-28

IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL ROUSSEAU

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise le directeur général adjoint, M. Daniel Racine, à signer, pour et au nom de la MRC de Montmagny, les protocoles d'entente avec les partenaires du projet de la Route des plumes, visant l'engagement de la MRC à héberger sur ses serveurs la page Internet du projet et à maintenir fonctionnels les liens QR-Codes présents sur les balises.

ADOPTÉ

6.9 POSTE D'AMÉNAGISTE

La MRC a commencé à recevoir des curriculums vitae pour le poste d'aménagiste et d'urbaniste. Des entrevues sont prévues au cours des prochains jours.

- CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste d'aménagiste au sein de l'équipe de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire;

2025-10-29

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny procède à l'embauche de Mme Catherine Montminy comme aménagiste, conformément aux conditions convenues entre les parties à compter du 22 octobre 2025.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.10 PROJETS RÉGIONAUX

6.10.1 Promenade gourmande

La Promenade gourmande a eu lieu en septembre sur deux fins de semaine et a satisfait les producteurs. On peut s'attendre à récidiver l'an prochain et on pense déjà à introduire des nouveautés lors de l'événement.

6.10.2 Gare fluviale

La Société des traversiers du Québec a débuté la planification des travaux de réparation à la gare.

6.10.3 Autres projets

Le cas échéant, l'information sera transmise séance tenante.

6.11 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD – PRÉVISION DES BESOINS D'ESPACE

- CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud (CSSCS) demande au monde municipal des statistiques sur le développement réalisé et attendu dans chacune des municipalités de la MRC de Montmagny afin de planifier à court et moyen termes son offre de services sur le territoire via le **Plan québécois des infrastructures (PQI) 2027-2037** conformément à l'article 272.3 de la *Loi sur l'instruction publique*,

2025-10-30

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny dépose, au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud (CSSCS), le résultat de ses démarches auprès des municipalités visant à démontrer le développement réalisé et attendu sur le territoire, et ce, dans le cadre de la planification du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2027-2037.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE SEPTEMBRE 2025

2025-10-31

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer au 30 septembre 2025 soit autorisée et que les paiements soient entérinés.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

6 octobre 2025

Liste des paiements émis (du 2025-09-01 au 2025-09-30) Détallée par N° chèques

Poste Banque: 54-112-10-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn. Nom	Description	Montant
202501275 (I)		2025-09-04	111	TELUS Mobilité	MOIS COURANT TOURISME (24	88,09 \$
202501276 (I)		2025-09-04	549	SSQ - GROUPE FINANCIER / ASSURANCES COLLECTIVES SE	MOIS COURANT ÉLECTRICITÉ S	18 007,82 \$
202501277 (I)		2025-09-04	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ÉLECTRICITÉ S	1 861,80 \$
202501278 (I)		2025-09-04	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ÉLECTRICITÉ ED	5 555,62 \$
202501279 (I)		2025-09-04	29	JOURNAL L'OEIL BLANCHE	CAPSULES AGRO	4 749,06 \$
202501280 (I)		2025-09-04	59	MUNICIPALITE DE BERTHIER COMP.	COLLECTE SÉLECTIVE C	7 050,20 \$
202501281 (I)		2025-09-04	62	VILLE DE MONTMAGNY	COMP. COLLECTE SÉLECTIVE C	56 098,20 \$
202501282 (I)		2025-09-04	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE COMP.	COLLECTE SÉLECTIVE C	2 847,85 \$
202501283 (I)		2025-09-04	81	MUNICIPALITE DE LAC-FRON COMP.	COLLECTE SÉLECTIVE C	545,69 \$
202501284 (I)		2025-09-04	82	MUNICIPALITE DE ST-FABIEN COMP.	COLLECTE SÉLECTIVE C	2 687,92 \$
202501285 (I)		2025-09-04	83	MUN. DE STE-LUCIE-DE-BEA COMP.	COLLECTE SÉLECTIVE C	1 065,16 \$
202501286 (I)		2025-09-04	84	MUN. DE STE-APOLLINE-DE- COMP.	COLLECTE SÉLECTIVE C	1 273,16 \$
202501287 (I)		2025-09-04	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-I COMP.	COLLECTE SÉLECTIVE C	20 769,38 \$
202501288 (I)		2025-09-04	88	MUN. DE ST-PIERRE-DE-LA-R COMP.	COLLECTE SÉLECTIVE C	2 664,01 \$
202501289 (I)		2025-09-04	89	MUN. ST-FRANCOIS-DE-LA-R COMP.	COLLECTE SÉLECTIVE C	5 530,29 \$
202501290 (I)		2025-09-04	94	MUNICIPALITE DE L'ISLE-AUXCOMP.	COLLECTE SÉLECTIVE C	659,25 \$
202501291 (I)		2025-09-04	688	SANI-FONTAINES INC.	2 DÉSINFECTIONS REFROIDISSE	103,48 \$
202501292 (I)		2025-09-04	697	MRC DES ETCHIMINS	SUBV. PADF 1ER VERS. CHEMIN	28 725,00 \$
202501293 (I)		2025-09-04	826	CYTECH CORBIN	NETTOYAGE CONDENSEURS EX	658,09 \$
202501294 (I)		2025-09-04	834	LES CONCASSÉS DU CAP IN	TONNAGE AOÛT 2025	53 697,78 \$
202501296 (I)		2025-09-04	1081	RADIO MONTMAGNY INC.	CHRONIQUE LA DIVERSITÉ	74,73 \$
202501297 (I)		2025-09-04	1150	WEED MAN	PLAN CONTRÔLE PRÉVENTIF	1 151,10 \$
202501299 (I)		2025-09-04	1656	BTPL AVOCATS INC.	HONORAIRE PROFESSIONNELS/	79,05 \$
202501300 (I)		2025-09-04	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	46,25 \$
202501301 (I)		2025-09-04	1832	FQM ÉVALUATION FONCIÈRE	GESTION DU RÔLE	11 428,91 \$
202501302 (I)		2025-09-04	2129	BUROPRO CITATION INC.	FOURNITURES DE BUREAU	66,86 \$
202501303 (I)		2025-09-04	2167	COMPLYS TECHNOLOGIES I	LICENCES TONTOIT ET PROB. P	298,64 \$
202501304 (I)		2025-09-04	2492	SOLUTIONS NOTARIUS INC.	SIGNATURE NUMÉRIQUE N. LAB	14,28 \$
202501306 (I)		2025-09-04	2916	JUSTINE BIARD	AJUSTEMENT ST-FRANÇOIS	2 316,50 \$
202501307 (I)		2025-09-04	2928	LORIE ST-PIERRE	PROJET ST-FRANÇOIS	289,80 \$
202501308 (I)		2025-09-04	2983	FERME DENIS BOULANGER	COLLECTE DE RECYCLAGE IAG	910,20 \$
202501310 (I)		2025-09-04	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	90,00 \$
202501311 (I)		2025-09-04	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	150,00 \$
202501312 (I)		2025-09-04	27	COMM ADM. DE RÉGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	189,74 \$
202501313 (I)		2025-09-04	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	1 290,12 \$
202501314 (I)		2025-09-04	19	DESJARDINS SECURITÉ FINARE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	777,56 \$
202501315 (I)		2025-09-04	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	9 201,65 \$
202501316 (I)		2025-09-04	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	28 968,86 \$
202501317 (I)		2025-09-04	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	3 362,12 \$
202501318 (I)		2025-09-09	1026	COGECA CÂBLE QUÉBEC S.	MOIS COURANT OCTOBRE 2025	100,84 \$
202501319 (I)		2025-09-02	480	VISA	ÉCRITURE VISA D. RACINE PAYÉ	574,21 \$
202501320 (I)		2025-09-02	480	VISA	VISA N. LABRECQUE PAYÉE D'AV	9 287,54 \$

Usager: cpmrc15

Page 1 sur 4

MRC MONTMAGNY

6 octobre 2025

Liste des paiements émis (du 2025-09-01 au 2025-09-30) Détallée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn. Nom	Description	Montant
202501321 (I)		2025-09-11	457	GAGNÉ, VALÉRIE	DÉPLACEMENTS AU 30 AOÛT 202	108,46 \$
202501322 (I)		2025-09-11	594	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENTS AU 6 SEPTEMB	77,72 \$
202501323 (I)		2025-09-11	1313	BERLINGER, MATHIAS	DÉPLACEMENT ET ACHAT AU 30	107,28 \$
202501324 (I)		2025-09-11	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS AU 6 SEPTEMB	258,10 \$
202501325 (I)		2025-09-11	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS AU 6 SEPTEMB	158,92 \$
202501326 (I)		2025-09-11	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	DÉPLACEMENTS AU 30 AOÛT 202	213,86 \$
202501327 (I)		2025-09-11	2495	POULIOT, MÉLANIE	DÉPLACEMENTS AU 26 JUILLET	117,16 \$
202501328 (I)		2025-09-11	2708	ISABELLE NORMAND	CELL. SEPT ET ABONNEMENTS	62,05 \$
202501329 (I)		2025-09-11	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS, ACHAT AU 6 S	262,28 \$
202501330 (I)		2025-09-11	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS, ACHATS AU 6	146,35 \$
202501331 (I)		2025-09-11	2865	TORRES, ISABEL	DÉPLACEMENTS AU 6 SEPTEMB	71,34 \$
202501332 (I)		2025-09-11	2957	CÉLINE HÉLOÏSE	DÉPLACEMENT AU 6 SEPTEMBR	105,56 \$
202501333 (I)		2025-09-11	2979	ROZEFORT, FRANTZ	DÉPLACEMENTS, ACHATS AU 6	174,46 \$
202501334 (I)		2025-09-11	3008	BOUTIN, KATERI	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	375,56 \$
202501335 (I)		2025-09-11	3007	SOUCY, ANICK	DÉPLACEMENTS AU 6 SEPTEMB	263,43 \$
202501336 (I)		2025-09-11	39	RAYMOND CHABOT GRANT T	HONORAIRES PROG. ÉTATS FIN	6 036,19 \$
202501337 (I)		2025-09-11	56	COMBEQ	COTISATION F. ROZEFORT	172,46 \$
202501338 (I)		2025-09-11	62	VILLE DE MONTMAGNY	DISPOSITION BOUES ET SHOOTI	1 800,69 \$
202501339 (I)		2025-09-11	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE	AIDE FIN. FRR4 2E VERS. FABLA	44 324,50 \$
202501340 (I)		2025-09-11	86	MUN. DE NOTRE-DAME-DU-R	AIDE FIN. FRR VOLET 2 / E VER	15 100,98 \$
202501341 (I)		2025-09-11	114	CHAMBRE DE COMMERCE D	AIDE FIN. GALA Prestige	5 500,00 \$
202501342 (I)		2025-09-11	1163	SIMPLE CLIC	PROJET ST-PAUL 2E VERSEMENT	1 897,09 \$
202501343 (I)		2025-09-11	1538	FOM SERVICES, COOP. DE S INST. NOUVELLE TAB. M. BUENO		155,22 \$
202501345 (I)		2025-09-11	1766	MONYVILL ENR.	TRAVAUX RIVIÈRE MORIGEAU	4 076,70 \$
202501346 (I)		2025-09-11	2124	MARCHÉ LA CHÈvre ET LE	ADHÉSION ATELIER AGRICOLE	143,72 \$
202501347 (I)		2025-09-11	2504	ATELIER MIGUEL FOREST	2E VERS. MURALE TEXTILE ST-F	2 662,75 \$
202501351 (I)		2025-09-11	2984	RICOVA SERVICES INC.	COLLECTE CONTENEURS JUILLE	34 887,16 \$
202501352 (I)		2025-09-16	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT SC	68,38 \$
202501353 (I)		2025-09-17	480	VISA	VISA D.RACINE AU 29 AOÛT 2025	1 131,85 \$
202501355 (I)		2025-09-18	29	JOURNAL L'OEIL BLANCHE	AVIS PUBLIC: RÔLE D'ÉVALUATI	552,46 \$
202501356 (I)		2025-09-18	77	MUN. STE-EUPHÉMIE-SUR-RI	REUNION ENTRAIDE INCENDIE D	84,16 \$
202501357 (I)		2025-09-18	148	IMPRESSION RIVE-SUD	JOURNÉE INTERCULTURELLE	290,69 \$
202501358 (I)		2025-09-18	420	VITRERIE L.C. INC.	AJUSTEMENT PORTE PRINCIPAL	209,24 \$
202501359 (I)		2025-09-18	842	LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE PRODUITS DANGERE	1 172,60 \$
202501360 (I)		2025-09-18	984	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	LOCATION LOYER GARAGE	1 464,36 \$
202501361 (I)		2025-09-18	1181	PROTECTION INCENDIE VIKI	INSPECTION ANNUELLE DES GIC	609,37 \$
202501363 (I)		2025-09-18	1412	KGC INC	REEMPLACEMENT DU COMMUNIC	442,65 \$
202501364 (I)		2025-09-18	1665	MONT-BELAIR	BOUTEILLES D'EAU	37,00 \$
202501365 (I)		2025-09-18	1756	6TEM TI	BANQUE D'HEURES	2 730,66 \$
202501366 (I)		2025-09-18	1788	AVANTIS COOPÉRATIVE	FOURNITURES AFFICHAGE	76,64 \$
202501368 (I)		2025-09-18	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT VIDANGES FOSSES D'URGENCE	2 119,02 \$	
202501369 (I)		2025-09-18	2129	BUROPRO CITATION INC.	TAPIS BUREAU DEBOUT V. GAG	495,38 \$
202501370 (I)		2025-09-18	2504	ATELIER MIGUEL FOREST	3E VERS. MURALE TEXTILE	2 682,75 \$

Usager: cpmrc15

Page 2 sur 4



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

No de résolution
ou annotation

MRC MONTMAGNY						6 octobre 2025
Liste des paiements émis (du 2025-09-01 au 2025-09-30)						Détailée par N° chèques
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourr. Nom	Description	Montant
202501371 (I)	2025-09-18	266	LA COURTSIANE	RÉUNION TGRT	1 213,89 \$	
202501372 (I)	2025-09-18	2689	SOFUN AMUSEMENT-9435-61	JOURNÉE INTERCULTURELLE	1 628,80 \$	
202501373 (I)	2025-09-18	2697	HAYTHEM Aissaoui	JOURNÉE INTERCULTURELLE	650,00 \$	
202501378 (I)	2025-09-18	2812	PAULY FIT	JOURNÉE INTERCULTURELLE	85,00 \$	
202501377 (I)	2025-09-18	2972	JEAN-YVES GOULET	JOURNÉE INTERCULTURELLE	235,00 \$	
202501378 (I)	2025-09-18	2684	RICOVA SERVICES INC.	COLLECTE CONTENEUR AOÛT 2	35 150,56 \$	
202501379 (I)	2025-09-18	3001	LES TRESORS DE JOMYLOU	JOURNÉE INTERCULTURELLE	350,00 \$	
202501380 (I)	2025-09-18	3038	ANDRÉA CHIMAL ROBALO	JOURNÉE INTERCULTURELLE	100,00 \$	
202501382 (I)	2025-09-18	1406	POSTALIA CANADA INC.	REMPLISSEAGE TIMBREUSE	2 299,50 \$	
202501383 (I)	2025-09-19	567	DÉPLACEMENTS CONSEIL D	DÉPLACEMENTS DES ÉLUS CON	495,80 \$	
202501384 (I)	2025-09-23	1278	GROUPE NEGOTEL INC.	MOIS COURANT TÉLÉPHONIE MR	418,17 \$	
202501385 (I)	2025-09-24	16	TELOS QUEBEC	INTERNET TOURISME	74,73 \$	
202501386 (I)	2025-09-25	29	JOURNAL L'OE BLANCHE	OFFRE D'EMPLOI ÉVALUATION	552,46 \$	
202501387 (I)	2025-09-25	59	MUNICIPALITÉ DE BERTHIER	FORMATION POMPIERS V2	1 673,45 \$	
202501388 (I)	2025-09-25	85	MUNICIPALITÉ DE ST-PAUL-D'GRAIS	TRANSPORT TDJ CINÉMA	118,00 \$	
202501389 (I)	2025-09-25	87	MUNICIPALITÉ DE CAP-ST-IIG	BILLETS BANQUET ENTREPREN	170,00 \$	
202501390 (I)	2025-09-25	127	CARREFOUR RÉGION MONT	COMMANDITE VITRINE AIDE FIN	750,00 \$	
202501391 (I)	2025-09-25	137	AGENCE M.V. FORETS PRIVE	VISITE FORESTIÈRE 03-07-2025	57,49 \$	
202501392 (I)	2025-09-25	146	IMPRESSION RIVE-SUD	7 CERTIFICATS DE RECONNAISS	1 165,85 \$	
202501393 (I)	2025-09-25	826	CYTECH CORBIN	ENTRETIEN PRINTEMPS 2025 E	1 120,69 \$	
202501394 (I)	2025-09-25	943	EQ MONT EXPERT INC.	RAMASSAGE MATERIEL	201,21 \$	
202501395 (I)	2025-09-25	1756	6TEM TI	ACCES PLATEFORM	163,86 \$	
202501396 (I)	2025-09-25	2108	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES-LAC FRONTI	41 385,60 \$	
202501398 (I)	2025-09-25	2837	MÉLANIE NADEAU	CONT FIN SALON SANTÉ ET MIE	250,00 \$	
202501400 (I)	2025-09-25	457	GAGNÉ, VALÉRIE	DÉPLACEMENTS AU 13 SEPT	116,76 \$	
202501401 (I)	2025-09-25	1299	PLANTE CATHERINE	DÉPLACEMENTS AU 13 SEPT	86,80 \$	
202501402 (I)	2025-09-25	1312	GAUTHIER, CHARLES	ALL. CELL. SEPTEMBRE 2025	15,00 \$	
202501403 (I)	2025-09-25	1386	PELLETIER, CHANTAL	DÉPLACEMENTS DU 1ER JUILLE	35,70 \$	
202501404 (I)	2025-09-25	1379	DEONCOURT, AMÉLIE	DÉPLACEMENTS AU 13 SEPT	67,20 \$	
202501405 (I)	2025-09-25	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS AU 20 SEPT	32,00 \$	
202501406 (I)	2025-09-25	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS AU 13 SEPT, AL	85,40 \$	
202501407 (I)	2025-09-25	2174	LAGACE, MARLENE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	392,79 \$	
202501408 (I)	2025-09-25	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS AU 10 SEPT	26,10 \$	
202501409 (I)	2025-09-25	2810	CORALIE-JADE MONTAN	DÉPLACEMENTS AU 20 SEPT	50,40 \$	
202501410 (I)	2025-09-25	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	214,49 \$	
202501411 (I)	2025-09-25	2848	EL HAYEK, TANICS	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AM	469,27 \$	
202501412 (I)	2025-09-25	2957	CELINE HÉLOÏSE	DÉPLACEMENTS AU 20 SEPT	66,00 \$	
202501413 (I)	2025-09-25	2979	ROZEPORT, FRANTZ	DÉPLACEMENT AU 20 SEPTMB	112,80 \$	
202501414 (I)	2025-09-25	2994	MARTINE LETOURNEAU	DÉPLACEMENTS ET ACHATS MR	28,05 \$	
202501415 (I)	2025-09-25	3086	BOUTIN, KATERI	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	461,65 \$	
202501418 (I)	2025-09-30	549	SSQ - GROUPE FINANCIER /	ASSURANCES COLLECTIVES CC	18 634,14 \$	
202501419 (I)	2025-09-25	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	80,00 \$	
202501420 (I)	2025-09-25	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	150,00 \$	

Usager: cpnrc15

Page 3 sur 4

MRC MONTMAGNY						6 octobre 2025
Liste des paiements émis (du 2025-09-01 au 2025-09-30)						Détailée par type de paiement
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourr. Nom	Description	Montant
202501421 (I)	2025-09-25	27	COMM. ADME DE RÉGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	189,74 \$	
202501422 (I)	2025-09-25	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	1 193,67 \$	
202501423 (I)	2025-09-25	19	DESJARDINS SECURITÉ FINAREMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	777,56 \$		
202501424 (I)	2025-09-25	16	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	30 097,29 \$	
202501425 (I)	2025-09-25	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE -	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	3 445,58 \$	
202501426 (I)	2025-09-25	17	REVENU CANADA	REMISE DE L'EMPLOYEUR RPO0	2 582,45 \$	
202501295 (I)	11309	1038	SERVICE D'ENTRETIEN PAS-ENTRETIEN PELOUSE SO/VERS		873,81 \$	
202501298 (I)	11310	1389	CHALETS ET VILLÉGIATURE	ACTIVITÉS DU 11 MAI 2024	813,52 \$	
202501305 (I)	11311	2494	ÉQUIPMENTS MOTORISÉS	ENTRETIEN MACHINERIE	82,73 \$	
202501309 (I)	11312	3037	LES ATELIERS MAGNY-DANS CONT. FIN. BON DEPART CAMPS		175,00 \$	
202501344 (I)	11313	1746	CÉLÉBRATION CANADA MON AIDE FIN.	FÊTE DU CANADA	1 000,00 \$	
202501348 (I)	11314	2723	PRODUITS NOVACO	ACHAT/ ENTRETIEN MÉNAGER	393,92 \$	
202501349 (I)	11315	2730	CMATV	PUB PROMENADE GOURMANDE	688,65 \$	
202501350 (I)	11316	2903	FESTIVAL SPORTIF DE SAINTAIDE FIN.	FESTIVAL SPORTIF SP	1 000,00 \$	
202501354 (I)	11317	12	FONDS DE L'INFOR. SUR LE	MUTATIONS NOVEMBRE 2024	858,00 \$	
202501362 (I)	11318	1205	ACTION PATRIMOINE	ADHESION 5 OCT. 2025 AU 4 OCT	150,00 \$	
202501367 (I)	11319	1842	LES CONSTRUCTIONS R. PA	RÉPARER MUR SALLE DE BAIN: I	8 170,86 \$	
202501374 (I)	11320	2723	PRODUITS NOVACO	SAVON SO	77,95 \$	
202501375 (I)	11321	2730	CMATV	4 CAPSULES PROMO	804,83 \$	
202501381 (I)	11322	3040	VERGEN GAUDREAU	POMMES EMPLOYES	38,00 \$	

Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000

583 540,15 \$

Total des paiements émis

583 540,15 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques

156 171,32 \$

Total des dépôts direct

427 369,63 \$

583 540,15 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 583 540,15 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale et greffière-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 9 OCTOBRE 2025

Dépôt de l'état SOMMAIRE et DÉTAILLÉ des revenus et dépenses au 9 octobre 2025.

L'affectation des revenus n'est pas encore effectuée (Plan climat, FRR volet 2, OGAT, FRR volet 3, etc.).

8.3 FONCTIONNEMENT – BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

- CONSIDÉRANT que la vidange des boues de fosses septiques est répartie sur un cycle de 4 ans, en alternance entre le Nord et le Sud;
- CONSIDÉRANT également que le nombre de vidanges de fosses à effectuer varie annuellement car il y a 2 types d'immeuble : les résidences permanentes (aux 2 ans) versus les résidences saisonnières (aux 4 ans);
- CONSIDÉRANT que la MRC ajuste annuellement les surplus versus les manques à gagner afin de maintenir le tarif annuel au même taux, en créant une réserve et en utilisant le fonds de roulement (emprunt);

2025-10-32

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny entérine ce principe de fonctionnement administratif.

ADOPTÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le préfet remercie les élus qui quittent pour leur contribution au monde municipal.

2025-10-33

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ DE M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉ

Frédéric Jean, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén.
et greffière-trésorière